

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 103/2023

A L'AGENCE D'EXECUTION LOCALE « APEDE »

Après avoir reçu la convention n° 7364/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million cent soixante un mille sept cent vingt-huit, cinquante-huit centimes (USD 1 161 728,58) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains huit mille cent trente-deux, dix centimes (USD 8 132,10).

Fait à Kinshasa, le 21/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

